

Intitulé

Le droit des usagers

Référence

FOR 105

Formateur

Frédéric VANDAMME

Éducateur spécialisé, Master en
droit de la santé, CAFDES

Prérequis

Aucun

Public visé

Tous professionnels des ESMS et
usagers

Lieu

- à Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Prix Inter / par personne *

Nous consulter

Prix Intra

1 300 € par jour + 650 € (jour 3)

Durée

- 2 journées + (jour 3)
- 14 heures + 7 heures

Délai d'accès

14 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

ATL FORMATION
1, Avenue du père Coudrin
48000 MENDE
atl.formation@atl48.org
04.66.49.05.16
www.tutelle-lozere.com

Nos formations sont accessibles à tous !

Formation

Le droit des usagers

On entend parler parfois de droit commun, ce terme fait partie du langage du droit, il a une signification et une portée pas toujours bien employées. Mais existe-t-il un droit "hors du commun" ? Dans une société, avec un État qui fait de sa devise "Liberté, Égalité, Fraternité", peut-on vivre libres, égaux et ensemble ? Qu'est-ce que cela suppose ? Est-ce que j'ai moins de droits si je suis en établissement, âgé, en situation de handicap...

Objectif pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de différencier les droits spécifiques et les particularités juridiques qu'il est important de connaître :

- Le contrat de séjour : en droit, le contrat est une convention qui crée des obligations réciproques, il y a des conditions pour contracter, Il est important des les connaître pour en garantir le respect.
- Le règlement de fonctionnement : parfois confondu avec un règlement intérieur et pourtant il ne s'adresse pas aux mêmes personnes. Certains y vivent, alors que d'autres y travaillent, c'est donc des rapports et des normes juridiques qui correspondent à ces statuts si interdépendants, mais pourtant si différents.

Contenu

Journée 1 et 2 : à destination des professionnels. Compte tenu du programme, deux jours permettent de comprendre les éléments développés.

Libres et égaux :

- Principes constitutionnels
- Interdits de discriminations

Limiter la liberté :

- Les conditions
- Les possibles

Droits des usagers :

- Du général au particulier dans l'article L311-3 du CASF
- Le contrat de séjour :
 - Les fondements juridiques du contrat
 - Librement consenti
 - Principe d'égalité juridique des co-contractants
 - Des obligations réciproques et les contentieux possibles
- Le livret d'accueil :
 - Liberté de choisir ou d'agir en cas de non-satisfaction
 - L'information adaptée
 - La valeur juridique du livret d'accueil

Intitulé

Le droit des usagers

Référence

FOR 105

Formateur

Frédéric VANDAMME

Éducateur spécialisé, Master en
droit de la santé, CAFDES

Prérequis

Aucun

Public visé

Tous professionnels des ESMS et
usagers

Lieu

à Mende en inter

Sur l'établissement en intra

Prix Inter / par personne *

Nous consulter

Prix Intra

1 300 €/jour + 650 € (jour 3)

Durée

- 2 journée + 1 journée
- 14 heures + 7 heures

Délai d'accès

14 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

Formation

Le droit des usagers

- **Le règlement intérieur :**
 - Portée juridique du règlement et opposabilité en cas de grief
 - Tout ce qui n'est pas interdit est-il possible ? Le règlement peut-il devenir une liste d'interdits ?
 - La durée du règlement
 - Volonté de l'utilisateur et norme générale, potentiels déséquilibres ou possibles équilibres ?
 - Liberté et sécurité, quelles limites ? :
 - ◆ *Liberté d'aller et venir*
 - ◆ *Sexe, alcool, tabac, médicaments, animal de compagnie, ... Et ces éléments du quotidien.*
- **Le CVS : une démocratie institutionnelle ?**
- **Coexistence du Code du Travail et du Code de l'Action Sociale et des Familles :**
 - Des statut différents
 - Des droits et obligations différents
- **L'habitant :**
 - Fondements juridiques du lieu de résidence
 - Domicile/Habitat/Résidence : les différences et similitudes. Le résident est-il chez lui ?
- **Le droit à la vie privée et à l'intimité :**
 - Pratique religieuse et laïcité
 - Droit à une vie intime affective et sexuelle
 - Droit d'inviter

Évaluation des résultats

Nous avons mis en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.

Intitulé

Le droit des usagers

Référence

FOR 105

Formateur

Frédéric VANDAMME

Éducateur spécialisé, Master en
droit de la santé, CAFDES

Prérequis

Aucun

Public visé

Tous professionnels des ESMS et
usagers

Lieu

à Mende en inter

Sur l'établissement en intra

Prix Inter / par personne *

Nous consulter

Prix Intra

1 300 €/jour + 650 € (jour 3)

Durée

- 2 journée + 1 journée
- 14 heures + 7 heures

Délai d'accès

14 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

ATL FORMATION
1, Avenue du père Coudrin
48000 MENDE
atl.formation@atl48.org
04.66.49.05.16
www.tutelle-lozere.com

Nos formations sont accessibles à tous !

Formation

Le droit des usagers

Cette journée doit partir d'illustrations du quotidien (jour 3)

A titre d'exemples :

- **L'argent de poche, peut-on en disposer librement ?**
- **Autorisation d'inviter chez soi, ou simplement informer ?**
- **Recevoir chez soi est-ce possible ? Héberger chez soi, est-ce possible ?**
- **L'heure du repas du lever, du coucher ? Et toute cette organisation collective, est-ce un frein ou une nécessité ? Qu'est-ce qui pourrait évoluer ?**
- **Quand je vais chez quelqu'un, à qui je m'adresse d'abord ?**
- **Est-ce que j'ai la clé de ma chambre ? Qui peut rentrer quand et comment ? Est-ce que je peux la décorer comme je veux ?**

Contenu

Journée 3 : groupe mixte avec professionnels et usagers

- **Libres et égaux :**
 - Principes constitutionnels
 - Interdits de discriminations
- **Limiter la liberté :**
 - Ce qui ne nuit pas à autrui
 - Si la loi le permet
- **Droits des usagers :**
 - Lecture expliquée et commentée de l'article L331-3 du CASF :
 - ◆ Accompagnement individuel de qualité
 - ◆ Tous ces pronoms personnels qui différencient les accompagnements
 - La portée du droit général au sein de l'établissement
 - Le règlement de fonctionnement :
 - ◆ Qu'est-ce qu'il contient ?
 - ◆ Qu'est-ce qu'on voudrait voir changer ?
 - ▶ A y mettre ?
 - ▶ A y retirer ?
 - ▶ Quelle procédure pour ce changement ?
- **L'habitant :**
 - Je suis chez qui ?
 - Est-ce que le résident se sent chez lui ?
 - Qu'est-ce qui devrait évoluer ?
 - Qu'est-ce qui ne doit pas changer ?
- **Le CVS :**
 - Le rôle des représentants
 - Qu'est-ce qu'on voudrait voir évoluer dans la vie de l'établissement ?

Le formateur : Frédéric VANDAMME, Éducateur spécialisé de formation initiale, il est également titulaire d'un Master en Droit de la Santé (Gestion des établissements médico-sociaux), et du CAFDES. Après un parcours débutant comme éducateur en 1989, et se terminant par 14 années de direction d'établissements d'hébergements pour adultes en situation de handicap, il se consacre depuis 2022 aux fonctions de consultant-formateur. Parallèlement, il est doctorant en droit privé. Sa thèse "Privés de vie privée, penser l'établissement médico-social avec et pour son habitant"